

<http://www.la-sociale.online/spip.php?article205>

# Débat à propos du RIC

- Débats -

Publication date: jeudi 20 décembre 2018

---

**Copyright © La Sociale - Tous droits réservés**

---

**Notre ami Laurent Henninger nous pose cette question : Les amis, pour le cas où vous ne seriez pas au courant, voici la position des gens de la "bande à Seldjouk". Votre avis m'intéresse.**

## Texte du POID

Référendum « populaire » d'initiative citoyenne, la menace se précise et prend forme. Que faut-il penser de la proposition de loi constitutionnelle sur le référendum d'initiative citoyenne (RIC) ? Tout d'abord la forme de la consultation, cette invitation lancée sur le site de la FI de « participer à l'écriture de la proposition de loi constitutionnelle », consultation purement formelle, puisque c'est en dernière instance le chef suprême qui après consultation de lui-même et de ses proches sera amené à rédiger la version finale, puisque le chef suprême n'est tenu à aucun mandat vérifiable par la moindre instance élue démocratiquement dans le cadre d'un congrès où les délégués discutent et votent sur une orientation. La démocratie du « clic » se substitue aux formes ordinaires de fonctionnement d'une organisation politique et le gazeux formant un épais brouillard masquant la réalité de l'exercice solitaire du pouvoir. Le titre même du projet de loi donne une indication précise sur son contenu, « projet de loi constitutionnelle », ce qui signifie qu'il se situe dans le cadre du respect absolu de la Constitution de la Ve République. Constitution dont il faut rappeler qu'elle dessaisit le Parlement de tout pouvoir, même celui de faire la Loi ou de fixer son ordre du jour Constitution dans laquelle a été inscrite l'obligation de strict respect des Traités européens. Toutes choses limitant singulièrement la portée de tout amendement. Le projet de loi proposé le dit explicitement « La Ve république ne le permet pas. Il est urgent d'introduire dans la constitution les mécanismes d'initiative citoyenne. » Curieusement, dans l'ensemble du texte il n'est fait aucune mention de l'existence de partis politiques et d'organisations syndicales comme formes de représentations légitimes. La définition du « peuple » qui est donnée peut nourrir quelques inquiétudes, « C'est par là qu'une foule rassemblée, sans cohérence sinon la localisation géographique particulière, devient un peuple politique, qui se donne la cohérence de lois communes, applicables à tou"te"s. » . Voilà une image qui conviendrait à la description de la plèbe romaine, mais certainement pas à celle d'un « peuple » divisé en classes sociales antagonistes, d'un peuple où la classe ouvrière existe à travers ses organisations, partis et syndicats et aussi un « peuple » qui existe regroupé autour de la défense des conquêtes sociales et démocratiques qu'il a pu arracher. Des choses aussi anodines que la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé, l'existence de régimes de retraites, d'une école publique où nos enfants peuvent recevoir une instruction, une qualification et des diplômes nationaux et aussi accessoirement un Code du travail et quelques autres babioles dont il n'est fait malencontreusement aucune mention. Curieusement, l'« Assemblée constituante » qui nous est proposée ne serait qu'un appendice venant se greffer aux institutions existantes et elle est privé de son principal attribut, le seul qui lui donne son caractère d'Assemblée constituante, celui de la souveraineté. Une véritable Assemblée constituante souveraine aurait vocation à se substituer aux institutions de la Ve République qu'elle devra balayer . Une véritable Assemblée constituante, élue au suffrage universel direct, devrait se doter de tous les pouvoirs et en premier lieu celui de révoquer l'ensemble des Traités européens, celui d'abroger l'ensemble des contre-Réformes adoptées par les gouvernements successifs, de rétablir l'ensemble des droits ouvriers et démocratiques, de renationaliser EDF GDF AREVA TOTAL et l'ensemble des services publics qui devraient être rétablis dans leur monopole, de confisquer les milliards des banquiers et spéculateurs pour les attribuer à la dépense publique, de mettre fin à toutes les interventions militaires et procéder au rappel immédiat de nos troupes engagées sur tous les continents Un autre aspect de ce projet qui pose problème est sa référence constante aux « citoyens » et à l'intérêt général. Il se trouve qu'il existe des organisations que l'on appelle syndicats dans l'ancien monde' et que ces organisations ont vocation à défendre les intérêts particuliers des salariés. Ces intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt général avec comme seule limitation que cet 'intérêt général' ne coïncide pas exactement avec celui des capitalistes et qu'il lui est même antagonique. Si l'on examine l'ensemble des lois votées par tous les gouvernements de tout le continent et l'ensemble des directives de la Commission européenne, elles ont toutes un c

caractère de classe et sont TOUTES exclusivement dirigées contre le monde du travail, sans aucune considération pour le moindre intérêt général dont tous ces gens se moquent éperdument. Ce projet n'est pas dirigé contre « l'ancien monde », il est sa forme barbare et totalitaire la plus achevée, il balaie toutes les formes de représentation et d'organisation sur lesquelles repose la démocratie politique. Chaque « citoyen » est renvoyé devant son ordinateur et sur les réseaux sociaux où circuleront toutes formes de pétition qu'il sera invité à signer ou partager, ou à se regrouper en une masse informe sur des ronds-points et livrés à des chefs ou des porte-parole autoproclamés surgis d'on ne sait où, où patrons et salariés, chômeurs et chefs d'entreprise seront rassemblés sous un même drapeau, le seul autorisé. N'importe quel gouvernement ou chef d'entreprise pourra demain rejeter les organisations syndicales de toute négociation au profit d'un « vote citoyen » ou d'un référendum d'entreprise. Les élus ou les directeurs d'école pourront être soumis à des groupes de pression ou des lobbys puissants formulant leurs exigences sous la menace d'un « vote citoyen ». M. Philippe a fait connaître son intérêt pour la proposition d'un RIC ; Mme Le Pen n'y est pas hostile et ce projet figure même dans son programme, tous ces gens vont se consulter et débattre et nous devons attendre pour savoir quel est le monstre qui nous est proposé, dans cette attente la vie continue et Macron peut poursuivre en toute quiétude son oeuvre de mort et de destruction l'existence de partis politiques et d'organisations syndicales comme formes de représentations légitimes.

## Réponse de Jacques Cotta

Cher Laurent, rapidement. Il y a des choses que je trouve assez justes dans cette analyse. Commençons par ça, c'est ce sur quoi je serai le plus bref. Ce qui concerne le caractère gazeux de la FI, la démarche qui concilie la 5ème république et l'écriture d'une nouvelle loi constitutionnelle telle que présentée dans ce texte, la conciliation avec l'UE, autant de critiques que je partage. Mais l'essentiel n'est pas abordé. L'histoire du RIC est en réalité une bouée de secours pour Macron et les patrons. Cela permet de ne pas parler du pouvoir d'achat, de la répartition des richesses, du CICE et de ses 45 milliards, de l'ISF tant du point de vue financier que symbolique. Je vois derrière tout cela une combine qui s'inscrit dans la démarche des organisations syndicales et des partis qui à la veille des annonces de Macron lui rendent visite pour légitimer sa prise de parole face au peuple qui s'est dressé. Mais le POID est incapable d'aborder sérieusement ce qui se passe dans le pays et les réponses à apporter, notamment en termes de souveraineté. Pour eux nous sommes en 34. Ils nient le mouvement réel dont le contenu est donné par les revendications sociales qui sont au centre du débat. Pas le RIC mais le pouvoir d'achat, les services publics, l'emploi, le salaire, etc... Du coup ils plaquent de vieilles recettes en faisant fi de l'eau passé sous les ponts. Se réclamer des partis "comme formes de représentation légitime", cela est pour le moins cocasse. Le rejet et la destruction en cours du PCF et du PS sont-ils à déplorer ? La question syndicale ne peut être posée sans tirer un bilan précis des orientations développées depuis des années, journées d'action après journées d'action... Enfin, toujours pour aller vite, ils critiquent les "chefs auto proclamés issus des parkings ou ronds-points". On comprend pourquoi lorsqu'on a été habitué à détenir le privilège de l'auto proclamation. En réalité, ils ne saisissent pas ou ne veulent pas saisir le caractère révolutionnaire de la situation et l'émergence possible d'une situation de double pouvoir dès lors que précisément sur les parkings et ronds-points commencent à germer des cahiers de doléance et commence à être posée la question de les représenter. En fin de texte la critique du RIC rejoint en partie ce que je dis plus haut... Bref, tout cela pour aller vite...

Laurent : Merci beaucoup pour ton éclairage. Auquel je souscris pleinement.